Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1968)

Heft: 103

Rubrik: Nos lecteurs nous écrivent : discussion préalable des numéros spéciaux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'intervention du Conseil de la science

Nous avons déjà signalé, dans DP, une prise de position originale du Conseil de la science : il eut le mérite de rappeler que l'effort national ne devait pas se limiter aux problèmes universitaires, mais que l'adaptation des écoles moyennes et primaires était tout aussi importante.
Sur cette lancée, il a adressé à M. Tschudi, en date du 15 août 1968, un rapport sur le « développement de la recherche en matière d'éducation en Suisse ». C'est un document important. Il est utile d'en tirer quelques données (Bulletin d'information, novembre 1968).
Le Conseil cite d'abord les réalisations des pays étrangers; ils témoignent de notre retard. En Allemagne, trois instituts de recherche; même effort aux Pays-Bas; en Suède, le 0,12 % du budget scolaire va à la recherche pédagogique. Le Conseil de la science se réfère essentiellement à l'étude de l'OCDE (« Politique et planification de l'enseignement », Paris 1967); il aurait pu citer aussi les efforts remarquables des Etats-Unis et de l'URSS.
En regard, la Suisse, où l'on élève des statues à Rousseau et à Pestalozzi, n'offre rien de présentable. Le Conseil de la science liminairement résume en reprenant à son compte la formule du conseiller d'Etat Hunziker « La recherche pédagogique sur des bases scientifiques fait défaut en Suisse ». Il est vrai qu'il cite, pour ne pas être injuste ou incomplet, quelques efforts disséminés (à Genève, à Bâle, à Zürich, à l'E.P.F.); la liste n'est d'ailleurs pas complète, certains travaux neuchâtelois et vaudois, ou le rôle d'une association comme le GRETI, auraient mérité une mention, même s'ils ne sont encore que de faible portée.
A partir de ces constatations, le Conseil de la science propose une politique.
Il demande, nous lui laissons la responsabilité de la dénomination, la création d'un « curatorium de la recherche en matière d'éducation ». Il en définit les tâches de manière traditionnelle : recensement des travaux, coordination nationale et internationale, priorités à définir et aussi examiner s'il convient de créer des instituts spécialisés.
Ici l'on retrouve Genève, mais aussi, nouveau venu, le canton d'Argovie.

Aarau

Le canton d'Argovie n'a pas d'Université. Il rêvait, pour son prestige intellectuel, de se parer d'un tel fleuron, comme un roi d'autrefois désirait avoir une Académie. Financièrement, c'était courageux. Mais on ne crée plus aujourd'hui à partir de zéro une Université complète. Argovie limita donc ses ambitions à deux domaines : une Faculté de médecine et un Centre de recherches pour les sciences de l'éducation. Il obtiendra gain de cause. Pour le Centre de recherches, le Conseil de la science lui donne, prudemment, feu vert, tout en comptant développer aussi ce qui existe.
Dès lors, la situation est ambiguë. D'une part le Conseil de la science espère stimuler le plus grand nombre de centres de recherches, sans plus attendre; d'autre part il envisage de faire de l'Institut argovien un Institut national, coiffant toute la recherche pédagogique suisse.
Dans la fourchette de cette ambiguïté, la Suisse romande doit jouer sa partie. Or l'Institut genevois est un de ses atouts, tout simplement parce qu'il existe et qu'il est riche, quels que soient ses défauts, d'une tradition qu'ont illustrée des hommes comme Claparède, Dottrens, Piaget.

La Suisse romande

Sans coordination, la Suisse romande ne s'en sortira pas. Pour l'heure Genève ravitaille en psychologues le Jura Bernois, le Valais, Neuchâtel, Vaud et puis bien sûr elle-même, République et Canton. Or une répartition des charges devient nécessaire, notamment avec Lausanne et Neuchâtel. Un exemple précis. Lausanne assume la responsabilité de la formation des orienteurs scolaires et professionnels. Mais pour cette tâche, il n'y a à l'Université qu'un homme, seul. C'est insuffisant. Ainsi chaque canton aura à prendre sa part. Mais le problème est plus urgent encore en pédagogie.
Si l'on veut préparer un enseignement scolaire programmé qui ne soit pas de type artisanal, il faut, pour une heure de travail qu'exécutera l'enfant, quarante à cinquante heures de travail de spécialistes, non pas d'un spécialiste, mais de plusieurs, praticiens de la discipline (arithmétique élémentaire, anglais, mathématiques, etc...) et de psychologues. Puis, ces programmes, il faut les expérimenter, les généraliser, les perfectionner à partir des critiques recueillies et des résultats obtenus. Aucun canton romand ne peut s'offrir ce luxe-là, autarciquement. Il serait donc indispensable de créer un Centre romand; la réorganisation de l'Institut pourrait en être l'occasion.

Quelques conditions

Il est évident que rien ne sera fait tant que l'Institut genevois sera mis sous la tutelle de quatre facultés de l'Université de Genève. Ici, le mot autonomie a son sens plein. L'ISE devrait être un Institut universitaire autonome, comme tel il devrait pouvoir être subventionné directement par la Confédération.
Il est évident que si Genève, outre son Université, outre l'Institut des hautes études internationales, disposait d'un deuxième Institut fédéralement subventionné, elle pourrait apparaître comme favorisée. Mais ce n'est là qu'une question secondaire de façade.
Tout d'abord, il faut partir de ce qui existe, comme l'EPUL existait à Lausanne avant d'être prise en charge par la Confédération, et d'autre part, un Institut ne peut pas travailler en vase clos. La recherche pédagogique romande supposera, outre un Institut, plusieurs centres, proches des problèmes pratiques. Genève ne connaît dans sa sphère cantonale qu'une scolarisation urbaine, or les petites villes, les villages, les régions montagneuses offrent des particularités propres. Elles doivent être observées de près. Une fois de plus, on constate donc que centralisation et décentralisation ne sont pas antinomiques.
La Suisse romande serait donc en mesure de jouer sa partie face à la Confédération, grâce à Genève. Mais l'ISE ne pourra assumer un rôle romand que si la recherche est organisée dans chaque canton. De ce point de vue, rappelons-le, la passivité vaudoise est particulièrement grave. Et ce n'est pas que le problème n'ait pas été posé, et plus d'une fois.

Action étudiante

Inutile, pensons-nous dans le cadre de cet article, de discuter le détail de la réorganisation de l'ISE, de se demander si la formation des instituteurs genevois ne devrait pas être une section autonome, si des spécialisations en rapport avec les problèmes de scolarisation du Tiers-Monde, ou avec ceux de la formation continue ne devraient pas être prévues, à Genève, ou ailleurs.
Une question subsiste. Ce qui est mis en question, c'est l'organisation de la pédagogie romande. Or, ici, les étudiants sont sur un bon terrain. Nous l'avons écrit à plusieurs reprises : il est vain de crier : « Démocratisation de l'Université », si l'on ignore que pour démocratiser l'Université, il faut donner les moyens à l'enseignement primaire et secondaire de progresser. Or, ce progrès-là, en Suisse romande, personne ne l'organise encore vraiment. En ce domaine, nous sommes un des pays les plus retardataires d'Europe.
Aujourd'hui les circonstances sont favorables. Il y a, sur ce point, une conjonction entre le sommet et la base, entre les intentions du Conseil de la science et les étudiants. La solidarité du corps enseignant est acquise, très largement.
Il faut donc souhaiter que la contestation à l'ISE ne s'ensable pas, mais qu'au contraire elle se prolonge et s'amplifie pour que soient créés enfin les moyens et les instruments d'une mutation de la pédagogie romande avant que les directives nous soient envoyées d'Argovie.

Nos lecteurs nous écrivent: discussion préalable des numéros spéciaux

En présentant les sujets de nos prochains numéros spéciaux, soit le Fonds d'investissements syndical, le service militaire différencié, les arts en Suisse romande, les groupes principaux du capitalisme suisse, nous avions demandé à nos lecteurs de prendre parti dans la discussion préalable, de nous indiquer aussi des sujets, primordiaux à leurs yeux, indépendamment de ceux que nous avions retenus.
Nous avons reçu plusieurs lettres. Merci à leurs auteurs; que ceux à qui nous n'avons pas encore répondu personnellement excusent notre retard ! Qu'ils sachent d'emblée que leurs avis nous ont été précieux.
Comme une illustration, nous publions un fragment d'une longue lettre que nous avons jugée d'un vif intérêt. Pour cette citation nous nous sommes limités aux observations sur le sujet numéro 1 : « Le Fonds d'investissement syndical ».

« Le Fonds d'investissement syndical : c'est à mon sens le sujet le plus intéressant, déjà dans son principe, et ensuite dans ses modalités. Je ne sais trop si le droit à la plus-value de la fortune nationale dont vous parlez implique une conception d'emblée nationale de ce fonds. Il ne serait pas absurde de le réaliser d'abord dans la région ou la branche professionnelle la plus favorable au projet, de manière à pouvoir convaincre ensuite les régions ou les secteurs réfractaires. Sans doute un tel Fonds doit-il pouvoir disposer dès le départ de sommes importantes que telle région seule ne peut suffire à fournir, mais y a-t-il besoin de sauter directement au plan suisse ? La réalisation de ce projet remettrait en cause bien des composantes économiques, qui doivent l'être, bien qu'on les tienne généralement pour acquises. C'est surtout à propos de la mise sur pied de ce fonds qu'il s'avérera utile de dépasser le stade de la brillante élucubration in vitro et de connaître bien et très directement les avis des personnages dont la situation changera, et qui pourraient se croire atteints, et d'abord les ouvriers des secteurs où la plus-value atteint des proportions moindres à la moyenne du taux de croissance (seront-ils pénalisés, faut-il une solidarité entre secteurs, les autres voudront-ils partager ?).
» Je crois bien que certains écueils ne pourront être évités : ce sera notamment le cas de la liberté d'association **réelle,** celui de la situation de l'artisanat et des toutes petites entreprises, et celui de l'attitude des syndicats face à la perspective d'avoir à gérer un immense capital (risque de technocratisation, gérer au meilleur taux ou en fonction d'un certain but ?). A ce propos, je ne suis pas certain que ce Fonds pourrait avoir comme effet directement et socialement bénéfique de détendre le marché du logement comme vous le laissiez entendre dans un ancien numéro : la gestion peut comporter des impératifs plus étroits et moins désintéressés que l'investissement dans un domaine éminemment social peut-être, mais peut-être aussi moins rentable que d'autres.
» Et, de plus, le problème de principe reste posé : la réalisation du Fonds d'investissement syndical n'emporte pas nécessairement définition des rapports entre le capital et le travail, et ceci importe tout autant.

F. de R. »

De semblables contributions, nous espérons en recevoir beaucoup encore. Les vacances seront propices à quelques méditations, la plume à la main.
Une adresse : Case 142 Chauderon, Lausanne.